

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **10 décembre 2024** à **18:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M<sup>me</sup> Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Marie-France Potvin, directrice du Service des finances et trésorière, Yannick Proulx, conseiller principal à la direction générale, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Manon Lafontaine, chef de division contentieux et greffière adjointe.

*Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.*

**RÉSOLUTION...                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**2024-12-577**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...                      APPROBATION – BUDGET 2025**  
**2024-12-578**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'adopter le budget pour l'exercice financier 2025, au montant de **147 754 000 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...                      APPROBATION**  
**2024-12-579                          PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'adopter le ***Programme des immobilisations*** pour les années **2025-2026-2027**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**RÉSOLUTION...                      CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
**2024-12-580**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu que la séance soit levée à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Manon Lafontaine*

---

**GREFFIÈRE ADJOINTE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **10 décembre 2024 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M<sup>me</sup> Liza Poulin, M<sup>mes</sup> Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Hugo Malouin, inspecteur-chef à la division Développement et soutien organisationnel du Service de police, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Manon Lafontaine, chef de division contentieux et greffière adjointe.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

Suspension de la séance à 19 h 31  
Reprise de la séance à 19 h 37

## **MOT DE LA MAIRESSE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **RÉSOLUTION...                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **2024-12-581**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

#### **Retrait à l'ordre du jour :**

8.7      Suspension sans solde de l'employé no 100616

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION...                      APPROBATION – PROCÈS-VERBAL** **2024-12-582                              SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **12 novembre 2024**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AVIS DE MOTION...                      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1242-11** **2024-12-583**

---

Monsieur Francis Allaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1242-11 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à**

***l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels*** dont l'objet est de majorer les compensations prévues au règlement.

Monsieur Francis Allaire dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1242-11 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l'égard de l'utilisation du réseau municipal d'égout et de l'assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels.***

**AVIS DE MOTION...**  
**2024-12-584**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1692-1**

---

Monsieur Stéphane Bertrand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le ***Règlement 1692-1 modifiant le Règlement 1692, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 3 750 000 \$.***

Monsieur Stéphane Bertrand dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1692-1 modifiant le Règlement 1692, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 3 750 000 \$.***

**AVIS DE MOTION...**  
**2024-12-585**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1697**

---

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le ***Règlement 1697 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2025.***

Monsieur Jean-François Pinard dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le ***Projet de Règlement 1697 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2025.***

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-586**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1620-3**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de règlement 1620-3* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'approuver le *Règlement 1620-3 modifiant le Règlement 1620 sur les animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-587**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1636-6**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de règlement 1636-6* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « *Loi* »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1636-6 modifiant le Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-588**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1637-6**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de règlement 1637-6* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver le *Règlement 1637-6 modifiant le Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-589**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1675-1**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de Règlement 1675-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1675-1 modifiant le Règlement 1675 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie et d'infrastructures et de paiement de quotes-parts dans des travaux, et un emprunt de 7 830 000 \$ à ces fins, afin de modifier l'objet du règlement et d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 10 700 000 \$.*

**QUE** le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **6 au 10 janvier 2025** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

**QUE** le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-590**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1695**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de Règlement 1695* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1695 autorisant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau, incluant un système de communication, et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **6 au 10 janvier 2025** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-591**

**APPROBATION – RÈGLEMENT 1696**

---

**ATTENDU QU'**en date du 12 novembre 2024, le *Projet de Règlement 1696* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

**ATTENDU QUE** les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'approuver le *Règlement 1696 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et de réaménagement de divers bâtiments municipaux, et un emprunt de 1 250 000 \$ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **6 au 10 janvier 2025** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-592**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DU 19 NOVEMBRE 2024**

---

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 novembre 2024** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-593**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2024-00140, 2024-00136, 2024-  
00137, 2024-00089, 2024-00133, 2024-00135 ET 2024-00138**

---

**ATTENDU** les recommandations du 19 novembre 2024 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

**PIIA – 2024-00140**

**1120, boulevard Michèle-Bohec  
Agrandissement – bâtiment industriel  
Recommandation C.C.U. 24-11-05.1 et plans (Annexe A)**

- PIIA – 2024-00136**                    **7 à 11, rue de Beaumont**  
**Nouvelle construction – habitation trifamiliale isolée à suites**  
**juxtaposées**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.2** et plans (**Annexe B**)
- PIIA – 2024-00137**                    **65, rue de Chantemerle**  
**Nouvelle construction – habitation unifamiliale isolée**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.3** et plans (**Annexe C**)
- PIIA – 2024-00089**                    **674, boulevard du Curé-Labelle**  
**MÉCANIQUE P. BÉDARD**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.4** et plans (**Annexe D**)
- PIIA – 2024-00133**                    **10, rue Gaston-Dumoulin, local 200**  
**MEDAESTHETICS**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.5** et plans (**Annexe E**)
- PIIA – 2024-00135**                    **742, boulevard Industriel, local 100**  
**UNIQUE**  
**Enseigne murale**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.6** et plans (**Annexe F**)
- PIIA – 2024-00138**                    **25, rue Omer-DeSerres**  
**CORATECH**  
**Enseigne détachée**  
Recommandation **C.C.U. 24-11-05.7** et plans (**Annexe G**)

**ATTENDU QUE** ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2024-00140, 2024-00136, 2024-00137, 2024-00089, 2024-00133, 2024-00135 et 2024-00138** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...                    AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES**  
**2024-12-594                    PROGRAMME DE FORMATION**  
**TECHNICIEN EN MATIÈRES DANGEREUSES**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'autoriser le paiement des factures numéro 2404 et 2405 de **PYROMÉDIC INC.**, au montant total de **92 985,60 \$ taxes incluses**, pour le programme de formation de technicien en matières dangereuses, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...                    AUTORISATION DE SIGNATURE**  
**2024-12-595                    LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT**  
**CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)**  
**SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS**

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2024-11-08** concernant la comptabilisation de la période de probation afin d'assurer une équité pour l'ensemble des employés visés à la convention collective du *Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus*.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2024-11-08** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-596

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT  
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)  
SECTION LOCALE 2301, COLS BLEUS**

---

**ATTENDU** le projet de lettre d'entente **2024-11-15** concernant la création de deux postes permanents de « chauffeur journalier » à la convention collective du **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2024-11-15** avec le **Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 20 h 32.*

RÉSOLUTION...  
2024-12-597

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
BRIGADIÈRE  
SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Nathalie Michaud** au poste régulier de « brigadière » au Service de police, rétroactivement au 25 novembre 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 4530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-598

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE  
CHAUFFEUR JOURNALIER « B » ET « C »  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu de confirmer l'embauche de **Mme Justine Gauthier-Charest** au poste permanent hybride de « chauffeur journalier « B » et « C » » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 18 novembre 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301, cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-599

**DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES  
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS  
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR  
LA PÉRIODE DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2024**

---

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de prendre acte du dépôt, par la directrice du Service des ressources humaines, du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 octobre au 15 novembre 2024** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-600

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
CONVENTION DE LOCATION D'ESPACE  
POUR FINS DE PUBLICITÉ SUR LES ABRIBUS**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville et **LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC. (IMAGI)** ont conclu une entente en 2009 par laquelle la Ville accorde à IMAGI le droit exclusif d'afficher sur 25 abribus avec caissons rétro-éclairés, le tout conformément aux conditions, termes et modalités énumérés dans la convention;

**ATTENDU QUE** la Ville Blainville et IMAGI ont conclu une nouvelle entente en 2015 par laquelle la Ville accorde à IMAGI le droit exclusif d'afficher sur les parois extérieures et intérieures de tous les abribus de son territoire, le tout conformément aux conditions, termes et modalités énumérés dans la convention;

**ATTENDU QUE** l'entente venait à échéance et que la Ville se dit satisfaite de ce partenariat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la *Convention de location d'espace pour fins de publicité sur les abribus* à intervenir entre la Ville de Blainville et **LE GROUPE IMAGI COMMUNICATION INC.**, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2034, et ce, aux conditions énoncées dans la convention, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

*Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 20 h 35 pendant le déroulement de ce point à l'ordre du jour.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-601

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS  
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310, 02.110.00.349 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-602

**DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt, pour chacun des membres du conseil, d'une ***Déclaration mise à jour de ses intérêts pécuniaires***, et ce, conformément à l'**article 358** de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-603

**DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS RELATIVES  
À UN AVANTAGE REÇU PAR UN ÉLU POUR LA PÉRIODE DU 13  
DÉCEMBRE 2023 AU 10 DÉCEMBRE 2024 INCLUSIVEMENT**

---

**ATTENDU QUE** l'article 15 du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville faisant partie intégrante du *Règlement 1649 concernant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Blainville* oblige tout membre du conseil à déposer auprès du greffier une déclaration relative à tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu dont la valeur excède vingt-cinq dollars (25 \$);

**ATTENDU QUE** le greffier tient en vertu de cet article un registre public de ces déclarations et qu'il doit, suivant l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), déposer annuellement, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de décembre, un extrait du registre contenant les déclarations faites au cours de la dernière année.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier de l'extrait du **Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu** qui ont été faites par un membre du conseil de la Ville de Blainville pour la période du 13 décembre 2023 au 10 décembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-604

**OCTROI DE SUBVENTIONS  
ET AIDES FINANCIÈRES**

---

*Afin de se conformer à l'article 361 de la Loi sur les élections et le référendum dans les municipalités, Monsieur Francis Allaire divulgue la nature générale de l'intérêt pécuniaire particulier qu'il a en regard de ce point à l'ordre du jour avant le début des délibérations et il s'abstient de participer aux délibérations, de tenter d'influencer le vote et de voter.*

**ATTENDU** la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

**ATTENDU QUE** des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-605

**APPUI  
RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DE TAXES  
1177, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE  
MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE INC.**

---

**ATTENDU QUE** l'organisme **MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE INC.** exploite un immeuble pour des services et des activités rendus aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

**ATTENDU QUE** l'organisme **MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE INC.** détient une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières depuis 2015 pour l'immeuble;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la révision périodique, la *Commission municipale du Québec (CMQ)* a transmis à la Ville de Blainville, conformément aux articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une copie de la demande de l'organisme afin de connaître son opinion sur celle-ci.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'appuyer la demande de reconnaissance déposée par la **MAISON DES JEUNES DE BLAINVILLE INC.** en date du 8 novembre 2024 à la *Commission municipale du Québec (CMQ)* aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'immeuble situé au 1177, boulevard du Curé-Labelle à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-606**

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
MAINLEVÉE SUR LES LOTS 3 467 688, 3 467 689  
ET 6 278 662 – RUE ÉMILIEN-MARCOUX**

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu que la Ville accorde une mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et résolutoires créés en sa faveur aux termes des actes publiés au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros **12 772 113, 14 743 697 et 24 769 388.**

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-607**

**DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
1608 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt, par la directrice générale, du rapport annuel sur l'application du *Règlement 1608 sur la gestion contractuelle*, lequel couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-608**

**OCTROI DE MANDAT - PROCÉDURES JUDICIAIRES  
DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC  
DOSSIER 700-17-020866-249**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de mandater la firme **TRIVIUM AVOCATS** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-020866-249.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2024-12-609**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu de prendre acte du dépôt, par la directrice du Service des finances et trésorière, de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **novembre 2024** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-610

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ACQUISITION ET CONFIGURATION DE 11 APPAREILS RADIO-VOIX  
PORTATIFS ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE POLICE**

---

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **BELL MOBILITÉ – DIVISION RADIO** pour l'acquisition et la configuration de 11 appareils radio-voix portatifs et accessoires pour le Service de police, au montant de **130 311,29 \$ taxes incluses** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1667.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer le contrat ou tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-611

**ADOPTION D'UNE MOTION  
LIBERTÉ EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

---

**ATTENDU QUE** l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), appuyés par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ), ont préparé et proposé une motion visant à reconnaître l'importance du rôle primordial des bibliothèques dans le respect de la liberté intellectuelle;

**ATTENDU QUE** cette motion a été adoptée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**ATTENDU QUE** l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) recommande aux bibliothèques publiques de faire entériner cette motion par leurs conseils municipaux.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'adopter la motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques, préparée et proposée par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), appuyée par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ), visant à reconnaître l'importance du rôle primordial des bibliothèques publiques dans le respect de la liberté intellectuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-612

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES  
LOCATION DE SALLES À LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE POUR  
LES ACTIVITÉS DU CENTRE OMÉGA**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser le paiement mensuel des factures numéros 240901, 241001, 241101, 241201, 250101, 250201, 250301, 250401, 250501, 250601, 250701 et 250801 de **LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE**, au montant total de **53 850,00 \$**, pour la location de salles à la Paroisse Sainte-Famille pour les activités du Centre Oméga, pour la période de septembre 2024 à août 2025, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-613

**ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DOSSIER DP2024-071  
NETTOYAGE DES ABRIBUS**

---

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **9063-4825 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN PERFORM-NET)** pour le nettoyage des abribus, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, au montant de **24 098,76 \$ taxes incluses**, avec possibilité

de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.539.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-614

**AUTORISATION DE SIGNATURE  
PREMIER AMENDEMENT À L'ENTENTE FINALE DE PARTENARIAT  
ENTRE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) ET LA VILLE DE  
BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** le conseil a autorisé par sa résolution 2024-10-529 la signature de *l'Entente finale de partenariat* portant le numéro EEQOM-73015-198 encadrant les services de collecte et de transport des matières recyclables ainsi que les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de première ligne qui s'y rapportent (l'« **Entente** »);

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est responsable de la collecte et du transport des matières recyclables récupérées dans les écocentres et points d'apport volontaire indiqués à l'Annexe D de l'Entente;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent modifier l'Entente afin que la Ville soit aussi responsable du tri, du conditionnement et de la valorisation de ces matières recyclables pour l'année 2025.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, *le premier amendement à l'Entente de partenariat avec ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-615

**MODIFICATION DE CONTRAT  
DOSSIER SA2022-089 P  
SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION  
ANNÉE 2024**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2023-09-506**, adoptée le 19 septembre 2023, le conseil renouvelait le contrat de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC.** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2024-08-429**, adoptée le 20 août 2024, le conseil autorisait une dépense additionnelle en raison du nombre d'interventions beaucoup plus élevé qu'anticipé;

**ATTENDU QU'**un montant supplémentaire est nécessaire pour terminer l'année 2024.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **17 398,25 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2022-089 P** pour les services d'hydro-excavation par camion vacuum avec mât télescopique pour l'année 2024, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-616

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER DP2024-033  
BROYAGE DE BRANCHES**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2024-05-264** adoptée le 12 mai 2024, le conseil acceptait la proposition de la compagnie **BROYAGE RM INC.** pour le broyage de branches pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercée au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de l'année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **BROYAGE RM INC.** pour le broyage de branches pour l'année 2025, au montant de **52 888,50 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-617**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2023-010 P**  
**ENTRETIEN HORTICOLE**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2023-03-149** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRE JARDINS)** pour l'entretien horticole pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **PAYSAGILE INC. (FRONTIÈRE JARDINS)** pour l'entretien horticole pour l'année 2025, au montant de **230 052,96 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-618**

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**  
**DOSSIER SA2023-029**  
**POUR LA COUPE LONGITUDINALE DE BORDURES DE BÉTON**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2023-04-223** adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.** pour la coupe longitudinale de bordures de béton pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. S.C.C.** pour la coupe longitudinale de bordures de béton pour l'année 2025, au montant de **16 167,09 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-619

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
DOSSIER SA2024-007 P  
SERVICES DE PLOMBIER SUR DEMANDE

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2024-03-133** adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025;

**ATTENDU QUE** le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2025, il s'agit de la première année de renouvellement;  
**ATTENDU QUE** le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, au montant de **79 513,49 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires suivants : 02.811.00.531, 02.812.00.531, 02.816.00.531, 02.817.00.531, 02.818.00.531, 02.819.00.531, 02.820.00.531, 02.823.00.531, 02.824.00.531, 02.825.00.531, 02.826.00.531 et 02.827.00.531.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-620

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2024-069 P  
TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE  
ANNÉE 2025

---

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** pour les travaux d'excavation pneumatique, pour l'année 2025, au montant de **105 633,28 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.513.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-621

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SA2024-079 P  
GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX  
ANNÉE 2025

---

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL (CANADA) INC.** pour la gestion des déchets domestiques dangereux à l'écocentre et la gestion des matières du garage mécanique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, au montant total de **59 585,80 \$ taxes incluses**, avec possibilité de renouvellement de trois (3) ans, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...  
2024-12-622

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
DOSSIER SG2024-009 P  
RUISSEAU LOCKE HEAD  
STABILISATION DE TALUS DERRIÈRE LE  
370, BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST

---

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **CONSTRUCTION MONCO INC.** pour les travaux de stabilisation de talus du ruisseau Locke Head et de réfection de la piste cyclable, derrière le 370, boulevard de la Seigneurie

Ouest, au montant de **128 970,04 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1656.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...**  
**2024-12-623**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu que la séance soit levée à 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Liza Poulin*

---

**MAIRESSE**

*(S) Manon Lafontaine*

---

**GREFFIÈRE ADJOINTE**